Le dictateur américain a parlé

UN DISCOURS DE M. ROOSEVELT

« Nous n'hésiterons pas à faire usage de nos armes afin de parer à une attaque. C'est pourquoi j'ai proclamé l'état illimité de crise nationale et réclamé le renforcement de notre défense jusqu'à l'extrême limite de notre puissance et de notre pouvoir ».

Washington, 28 mai. — M. Roosevelt a commencé son discours en affirmant une nouvelle fois que l'Allemagne aspire à la domination mondiale et qu'elle se propose de « réduire à l'esclavage » le continent américain. C'est sur ce « fait » que se base et se construit la politique américaine.

Avec une puissance extraordinaire accrue, a-t-il poursuivi, les Etats-Unis et les autres républiques américaines tracent maintenant leur voie dans la situation actuelle. La liberté des mers et la liberté du commerce sont une nécessité vitale pour les Etats-Unis, étant donné qu'ils ne peuvent consommer eux-mêmes leur production.

Si jamais l'Allemagne remportait la victoire, tous les marchés mondiaux seraient fermés à la production américaine tandis que les marchandises « nazies » entreraient sans difficulté en Amérique. Déjà ce danger présente un caractère de grave acuité, puisque la plus grande partie de l'Europe et un fragment de l'Afrique sont occupés militairement par les puissances de l'Axe.

Si celles-ci parvenaient à occuper Dakar, les Açores et les îles du Cap Vert, la guerre se rapprocherait des côtes de l'hémisphère occidental.

Les aspects techniques de cette seconde guerre mondiale mettent les Etats-Unis devant une série de problèmes d'une importance beaucoup plus grande que ceux qui se posaient lors de la première guerre mondiale. Le torpillage de navires se poursuit dans un rayon beaucoup plus étendu qu'autrefois et même dans les eaux de l'hémisphère occidental.

La cadence à laquelle on coule les navires de commerce, a dit textuellement M. Roosevelt, est trois fois plus élevée que toutes les possibilités qu'ont les chantiers anglais d'en construire d'autres. Elle atteint le double de la production anglo-américaine actuelle.

Nous pouvons parer à ce danger par deux mesures simultanées :

1°) En accélérant et en augmentant notre important programme de constructions navales ;

2°) En contribuant à réduire les pertes en haute mer.

A cet effet, nous avons étendu à l'Atlantique nord et sud l'action de nos patrouilles. D'autres bâtiments et d'autres avions les renforcent de plus en plus. On sait que la puissance de la flotte américaine a été sensiblement accrue au cours de l'année dernière.

Ces navires et ces avions nous signalent constamment la présence de navires de surface et de sous-marins et qui passent à l'attaque.

Notre politique nationale est, en ce moment, la suivante :

1°) Nous nous opposerons activement, avec tous les moyens dont nous disposons, à toute tentative ou à toute menace de Hitler, tendant à étendre sa domination sur l'hémisphère occidental.

2°) En raison d'une nécessité absolue, nous fournirons toute l'aide possible à la Grande-Bretagne, ainsi qu'à tous ceux qui résistent au fascisme, les armes à la main.

Toutes les autres mesures indispensables pour livrer le ravitaillement nécessaire à la Grande-Bretagne seront prises, et toutes les autres méthodes qui pourraient ou devraient être appliquées seront examinées par nos experts et puis mises en pratique.

M. Roosevelt s'est élevé contre les adversaires de sa politique et il a annoncé que le gouvernement ferait usage de tous les moyens dont il dispose afin de parer à toute perturbation dans la production de matériel de guerre.

Il a conclu en ces termes :

Nous n'hésiterons pas à faire usage de nos armes afin de parer à une attaque. C'est pourquoi j'ai proclamé ce soir l'état illimité de crise nationale et réclamé le renforcement de notre défense jusqu'à l'extrême limite de notre puissance nationale et de notre pouvoir.

Le président des Etats-Unis jouit désormais de pouvoirs quasi dictatoriaux

New-York, 28 mai. — Au nombre des pouvoirs conférés à M. Roosevelt par la proclamation de l'état de crise illimité, on compte les suivants :

Il peut supprimer ou saisir des stations de radio, exiger la priorité pour les transports de troupes et de matériel de guerre, empêcher le commerce des valeurs, reprendre des centrales électriques et d'autres établissements importants pour la production de munitions.

Il peut tout faire exécuter par une proclamation personnelle. Seule, une déclaration de guerre doit être approuvée par le Congrès.

En outre, il peut prescrire aux banques fédérales de n'exécuter des affaires qu'après décision du Trésor fédéral. De même, il a le pouvoir d'interdire des transactions en monnaies étrangères.

La garde côtière sera soumise à la flotte.

Il peut interdire le départ de navires appartenant à des nations belligérantes et de même réquisitionner des navires ou leur défendre de quitter le port, exonérer d'impôts des marchandises pour lesquelles il existe un besoin urgent, appeler au service actif la garde nationale et l'armée.

Dès 1939, l'état de crise limité avait été proclamé. D'après des juristes, il n'existe pas de distinction bien nette entre l'état de crise limité et illimité.

Le président a probablement proclamé aujourd'hui l'état de crise illimité afin d'attirer l'attention sur le fait que la situation est sérieuse.

Aucune surprise à Berlin

Berlin, 28 mai — En aucun point, le discours n'a surpris Berlin.

M. Roosevelt n'a pas abandonné son argumentation bien connue, attribuant faussement, une fois de plus, à l'Allemagne des velléités d'hégémonie mondiale, en dépit de l'attitude contraire du Reich et malgré les déclarations claires et nettes de ses dirigeants.

Eu égard à leur tendance, on juge le discours de la même façon qu'on a jugé les précédents discours qu'il a prononcés depuis le début de la guerre et aussi avant celle-ci. Il ne présente aucun nouvel argument; tel est l'avis exprimé par les milieux berlinois.

On ajoute qu'il est symptomatique que M. Roosevelt ait essayé de renforcer dans l'esprit de son auditoire l'argumentation de la menace qui pèserait sur l'hémisphère occidental. Dans les mêmes milieux, on se demande s'il est exact que ce passage du discours ait été approuvé par les Etats de l'Amérique du Sud.

On considère toutes les paroles que le président des Etats-Unis a consacrées à la menace qui pèse sur l'hémisphère occidental comme des suppositions inadmissibles et surtout peu correctes à l'égard de l'Allemagne. On signale que, du fait que dans ses déclarations M. Roosevelt a parlé d'une façon peu concrète, une réaction sur ses intentions nébuleuses de la part de la Wilhelmstrasse n'est guère possible. En ce qui concerne le point de vue bien connu de l'Allemagne, on rappelle le discours du Führer, ainsi que l'interview du grand-amiral Raeder.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Londres est convoqué à Washington

Washington, 28 mai. — Le département d'Etat annonce que M. Winant, ambassadeur des Etats-Unis à Londres retournera aux Etats-Unis dans le courant de cette semaine pour y faire un rapport. L'« Associated Press » présume que l'ambassadeur a été convoqué à Washington pour y rencontrer MM. Roosevelt et Hull et pour leur donner personnellement, et pour la première fois depuis son entrée en fonctions, un aperçu sur la situation en Angleterre.

Dans le Proche-Orient

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Vichy, 29 mai. — Le ministre anglais du commerce a déclaré aux Communes qu'à l'avenir l'Angleterre considérerait la Syrie et le Liban comme une région occupée par l'ennemi.

A cette déclaration du ministre anglais, les milieux compétents français répliquent qu'on peut tout au plus s'étonner de cette décision du gouvernement anglais. Rien ne justifie cette mesure puisque la Syrie et le Liban ne sont nullement occupés.

Beyrouth, 28 mai. — Les autorités de Syrie n'ont pas réagi à la déclaration faite à Londres, suivant laquelle le Liban et la Syrie étaient considérés par l'Angleterre comme territoires occupés. On estime que l'attitude des autorités françaises de Syrie a été suffisamment définie par le discours du général Dentz et on ajoute qu'il est absolument inexact de parler d'occupation de la Syrie.

L'avion britannique qui attaqua Nerab a été abattu par des chasseurs français

Vichy, 28 mai. — On mande de Beyrouth que lors de l'attaque de l'aérodrome de Nerab, près d'Alep, par un avion britannique, l'assaillant a été abattu par des chasseurs français. L'équipage de l'appareil anglais a péri.

Un nouveau commandant en chef des troupes françaises du Levant

Vichy, 28 mai. — On mande de Beyrouth à l'agence « Ofi » que le général Fougère, commandant en chef des troupes françaises du Levant, atteint par la limite d'âge, a été remplacé par le général Verdilhac.

Ce dernier appartenait à l'état-major militaire du général Dentz, haut-commissaire pour la Syrie et le Liban.

On annonce aussi qu'une délégation de chefs bédouins du sud de la Syrie a déclaré à l'administrateur français de cette région que les bédouins étaient prêts à combattre pour la défense de la Syrie et de l'Irak.

Les Anglais fortifient la frontière de Transjordanie

Vichy, 28 mai. — On mande de Beyrouth que l'on construit en Transjordanie une ligne fortifiée allant d'Amman à la frontière syrienne. Les autorités anglaises auraient engagé à cet effet de nombreux ouvriers.

Des avions irakiens ont lancé, lundi, des tracts sur Amman et d'autres villes de Transjordanie. Ces tracts invitent à la lutte commune contre l'ennemi du monde arabe.

— Une exposition de produits de remplacement sera inaugurée à Paris en juillet.

— La Foire annuelle de Lyon se tiendra du 27 septembre au 7 octobre.

— Plusieurs chefs religieux musulmans d'Afrique du Nord sont arrivés à Paris.

— M. von Bardossy, premier ministre et ministre des affaires étrangères de Hongrie, fera mardi prochain un voyage officiel à Rome.

— Une délégation catholique portugaise, composée de onze prêtres, est attendue en Allemagne où elle visitera les églises et s'entretiendra avec les dirigeants ecclésiastiques du Reich, du gouvernement général de Varsovie et du protectorat de Bohême-Moravie. Elle sera prochainement suivie de délégations catholiques d'autres pays.

Communiqué officiel italien

ROME, 28 MAI. — *Le quartier général de l'armée communique :*

Au cours de la nuit du 27 au 28 mai, des formations aériennes ont bombardé la base de Malte.

En Afrique du Nord, sur le front de Sollum, des forces italiennes et allemandes ont, au cours d'une action victorieuse qui leur a permis d'occuper une position importante de l'ennemi, fait plusieurs prisonniers et capturé neuf canons et sept chars de combat. Au cours de la journée du 26 mai, des escadrilles italiennes et allemandes ont bombardé de nombreuses unités appartenant à la flotte anglaise, à environ cent milles à l'est de Derna. Des bombes sont tombées sur un porte-avions, sur un croiseur, sur un destroyer et sur quatre vapeurs. Une forte explosion a été perçue sur un autre croiseur, qui avait été atteint par des bombes de fort calibre. D'autres avions ont bombardé les installations maritimes de Tobrouk, ainsi que les navires mouillés dans le port.

En Afrique orientale, des attaques ennemies ont été partout repoussées sur le front nord, dans la région de Galla-Sidame. Au cours des combats qui ont eu lieu ces derniers jours dans la région des Lacs, le colonel de Cicco a trouvé une mort héroïque à la tête de son bataillon. Dans la région de Amhara, les forces italiennes qui occupent Uoldchefit et qui y sont encerclées depuis quelque temps, ont de nouveau refusé de se rendre.

Chronique régionale

La déclaration obligatoire des cultures de pommes de terre

Toutes les cultures de pommes de terre, faites ou non sous contrat doivent être déclarées pour le 31 mai au bureau départemental de la pomme de terre :

Pas-de-Calais : Arras, 20, boulevard Faidherbe.

Nord : Lille, 3, rue Arnould-de-Vues.

Sont astreints à la déclaration tous les producteurs cultivant plus de 20 ares de pommes de terre.

La charge d'effectuer ces déclarations incombe aux cultivateurs. Tout cultivateur ayant négligé ou faussé sa déclaration est passible de confiscation de tout ou partie de sa récolte.

Les cultivateurs doivent faire une seule déclaration en double exemplaire :

Soit aux grossistes expéditeurs, aux courtiers, aux syndicats corporatifs ou aux coopératives.

L'un des exemplaires est conservé par le déclarant, l'autre sera transmis au bureau départemental par les organismes précités, sous bordereau N° 1. Le bureau départemental adressera un reçu des déclarations à chaque cultivateur.

Le cultivateur devra indiquer sur sa déclaration la partie de ses cultures susceptibles d'être arrachées avant le 31 juillet 1941.

Les imprimés nécessaires aux déclarations sont à demander au bureau départemental, par les grossistes, courtiers, syndicats et coopératives.

Il est rappelé que le dernier délai pour signer les demandes de contrats de culture, est fixé au 31 mai. Il est inutile de rappeler les grands avantages du contrat et nous sommes persuadés que les cultivateurs traiteront pour la totalité de leurs emblavements.

A la Société nationale de chemins de fer

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, quelques trains de voyageurs ne circulant habituellement qu'en semaine seront exceptionnellement mis en marche.

Le dimanche 1er juin : Lille (1506) dép. 7 h. ; Valenciennes, ar. 8 h. 33. — Valenciennes (1527) dép. 17 h. 19 ; Lille, ar. 18 h. 56.

Le lundi 2 juin : Lens (2371) dép. 6 h. 25 ; Lille, ar. 7 h. 50. — Lille (2380) dép. 19 h. 25 ; Lens, ar. 20 h. 53.

Les prix des pommes de terre d'origine allemande

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les prix de vente en gros et au détail des pommes de terre d'origine allemande sont fixés ainsi qu'il suit : franco gare, au grossiste, 202 fr. mois de mai et 223 fr. mois de juin; franco au détaillant : mai, 230; juin, 250; prix au consommateur: mai, 269 fr.; juin, 280 francs.

Toutes justifications utiles constatant l'origine de ces pommes de terre devront pouvoir être fournies aux agents de contrôle des prix.

Le retour en zone interdite des véhicules automobiles repliés en zone non occupée et en zone occupée

De nouvelles modalités viennent d'intervenir, permettant le retour en zone interdite des autobus, tracteurs et camions automobiles (de 1.000 kilos et plus de charge utile) se trouvant en zone non occupée ou en zone occupée. Les directions de roulage qui sont chargées de la transmission des demandes de retour pourront fournir aux intéressés tous renseignements à ce sujet.

Le retour des voitures de tourisme et des camions d'une charge utile inférieure à 1.000 kilos ne peut pas être envisagé actuellement.

Un bureau départemental des fruits et légumes

Le Bureau départemental des fruits et légumes pour le département du Nord vient de s'ouvrir, 2, rue de la Chambre-des-Comptes, à Lille.

En vertu du règlement ministériel en date du 11 février 1941, et en vue d'assurer à chaque catégorie de professionnels la place qui leur revient sur le marché, il invite tous les négociants et détaillants en fruits et légumes, ainsi que les industriels transformateurs de fruits et légumes (pour tout ou partie de leur production), leurs courtiers, à faire sans retard leur demande pour l'obtention de la carte professionnelle de distributeurs ou transformateurs de fruits et légumes.

Ce bureau départemental est à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

Il y a un an...

La «retraite victorieuse» des Anglais

LE 28 MAI 1940, L'ARMÉE BELGE ÉTAIT OBLIGÉE A LA CAPITULATION par le refus formel des Britanniques d'intervenir à ses côtés

Du « Journal de la radiodiffusion française » :

On se souvient du jour douloureux de la capitulation de l'armée belge.

Il n'est pas un Français qui n'ait gardé le souvenir de ce jour où M. Paul Reynaud, président du Conseil, l'annonça au pays. Si l'on réunit les documents relatifs aux jours qui suivirent cette capitulation, jours qui furent pour l'armée française le commencement d'un long calvaire, on ne peut s'empêcher de constater qu'un seul but était poursuivi; M. Churchill y veillait, du reste : obliger la France à prolonger de quelques semaines la bataille déjà perdue afin de permettre le rembarquement des troupes britanniques.

Privée de renforts, la malheureuse armée belge doit se résoudre à capituler. Dans la nuit du 23 au 24 mai, l'armée anglaise quitte Arras, sans avoir été attaquée !

Le 25 mai, les Allemands attaquent avec force sur Courtrai; les Belges se replient. Le 26 mai, devant le nouveau repli des armées alliées, le roi Léopold fait prévenir le commandement français qu'il n'a plus de réserves, que ses troupes sont harrassées. Le 27 mai, à 8 h. 45, le général Georges reçoit un télégramme demandant qu'on insiste près des Britanniques par l'intermédiaire du général Blanchard, pour qu'ils fassent une sortie du côté belge. Le général Blanchard s'exécute, mais les Anglais jugent l'opération inutile et refusent.

Le même jour, à 11 heures, le général Weygand téléphone au général Blanchard, puis fait une demande personnelle auprès de lord Gort. Celui-ci refuse catégoriquement d'intervenir. Déjà, les Anglais rembarquent sur les plages, de Calais à Dunkerque.

A 13 h. 50, le chef d'état-major belge signale qu'à la suite d'une poussée violente sur tout le front, un repli à peu près général est nécessaire.

A 18 heures, le roi envoie ses plénipotentiaires au commandement allemand.

LILLE

Un homme tamponné par le Mongy succombe à l'hôpital

Mercredi vers 11 h. 45, M. Léopold Tielmann, âgé de 65 ans, originaire d'Armentières, longeait rue des Casernes, les voies du tramway Mongy Lille-Lannoy. A ce moment survint un tramway se dirigeant vers Lannoy. Par suite, croit-on, d'un faux pas, M. Tielmann glissa et vint s'abattre devant le tramway.

Malgré les efforts du mécanicien pour arrêter sa voiture, M. Tielmann eut les deux jambes coupées. La police fut immédiatement avisée et un agent du 1er arrondissement fit transporter le blessé en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur, où il succomba vers 13 h. 20.

M. Roux, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert une enquête sur cet accident dont les circonstances sont encore mal établies.

NORD

Un fermier d'Hazebrouck assomme un agent de police

Déjà éprouvés il y a quinze jours à la suite du vol de deux porcs, Mme Vve Dupont-Maerten, 53 ans, cultivatrice, demeurant à Blin et son fils René, 19 ans, section du Pont-Belge à Hazebrouck, reçurent avec mauvaise grâce la visite de M. Blavoet, secrétaire du centre d'abattage, qui venait procéder, accompagné des agents André Magghe et Prosper Lutton, à la réquisition de deux porcs. La fermière accepta de livrer une de ses bêtes, mais prétendit conserver l'autre, qu'elle destinait à la consommation familiale. Les policiers passant outre firent sortir de l'étable les deux porcs. A ce moment, Mme Dupont, devenue furieuse, les frappa brutalement. M. Luttun essaya de la tenir en respect, mais soudain survint René Dupont qui ayant en mains un objet contondant qui ne put être retrouvé, en asséna un coup formidable à l'agent. Conduit à l'hôpital, le blessé reçut des soins d'un docteur qui releva une tuméfaction avec effraction des ligaments de l'œil droit.

En audience spéciale, le tribunal siégea immédiatement et condamna le jeune femier à trois mois de prison et 100 francs d'amende.

Quinze cents francs d'amende pour deux kilos de beurre

A la sortie des « Six Chemins », à Flêtre, le brigadier des douanes Vanoosten et ses hommes virent une voiture attelée qui se dirigeait vers la Belgique. Le conducteur, M. Maurice Weillaert, cultivateur, à Godewaersvelde, qu'accompagnait sa femme, signala aux préposés n'avoir rien à déclarer. Mais invité à ouvrir un sac à provision, il mit à découvert deux kilos de beurre. Il prétendit ne pas le livrer et traita les douaniers de voleurs. Amené à Hazebrouck, le fermier et sa femme, jugés sur-le-champ, ont été condamnés à chacun 750 fr. d'amende, soit 1.500 francs.

Ainsi le beurre leur reviendra à 750 francs le kilo.

Deux futurs époux comptent ensemble 161 ans à Saulzoir

Samedi prochain sera célébré à Saulzoir le mariage de M. Augustin Leduc ancien tisseur, né le 19 juin 1851 et de Pulchérie Helle, née le 2 août 1870.

D'un premier mariage M. Leduc a eu onze enfants.

Les futurs époux sont tous deux originaires de la commune.

ROUBAIX

Les Roubaisiens en captivité

M. GUSTAVE VANHOUTTE (Ph. Archives)

Ainsi qu'on peut en juger d'après la photo de la « Fine équipe roubaisienne » que nous publions ci-contre, nos concitoyens, en captivité au Stalag IX A, conservent leur bonne humeur habituelle.

On peut voir au deuxième rang, à gauche, M. André Seigneur, demeurant 16, rue des Trente.

VENDREDI 30 MAI :

Aujourd'hui : saint Ferdinand; demain, sainte Pétronille.

Soleil: lever à 5 h. 55; coucher à 21 h. 41.

Sapeurs-pompiers: n° d'appel, 303.33.

Caisse d'épargne: de 9 h. à 11 h.

Consultation des nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'enfance: de 16 à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Goutte de lait: distribution de 11 h. à 12 h.

Pharmaciens de service de nuit: MM. Mollet, 81, rue de Lille, et Dislaire, 52, rue Voltaire.

Le soixantième anniversaire de la Cœcilia roubaisienne

Nous avons annoncé dernièrement le soixantième anniversaire de cette belle société roubaisienne. A cette occasion aura lieu, le dimanche 1er juin, au local de la société, café de la Rotonde, une cérémonie qui groupera les membres et amis de la Cœcilia.

En même temps que son soixantenaire, cette société fêtera un de ses membres fondateurs, M. Gustave Vanhoutte dont nous nous plaisons à retracer la longue carrière de chorisate.

Né à Roubaix le 12 septembre 1863, M. Vanhoutte chanta pour la première fois lors d'une messe de Noël, chantée par la Chorale de l'église des Pères (aujourd'hui Saint-François-d'Assise) en 1872. Remarqué pour sa superbe voix d'enfant il fut appelé par la chorale Notre-Dame où il fut longtemps soprano-solo. En 1881 il était parmi les fondateurs de la Cœcilia roubaisienne à qui il conserva toujours sa fidélité. Nommé membre de la commission en 1886, il remplit pendant de longues années les rôles ingrats de secrétaire adjoint, de trésorier et d'archiviste. Reconnaissants des services qu'il avait rendus, ses amis le nommèrent commissaire inamovible. Il obtint l'étoile fédérale en 1931, que M. Masnaut, vice-président de la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais tint à lui remettre lui-même.

M. Vanhoutte est aussi le doyen de la chorale Saint-Martin, où il chante depuis 1892 et est titulaire de la croix du Mérite diocésain.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Mort de M. Henri Boucau

Une vieille figure roubaisienne, bien connue et très estimée par sa serviabilité, vient de disparaître en la personne de M. Henri Boucau, décédé ce matin jeudi, à l'âge de 76 ans, en son domicile, 80, boulevard Clemenceau, à Marcq-en-Barœul.

Né à Roubaix le 6 janvier 1865, M. Henri Boucau fonda la Maison Boucau - Vereecke, fabrique de chaussures qui connut tout de suite un essor très grand et dont la renommée s'étendit bien au delà de notre région.

Travailleur acharné, M. Henri Boucau fut toujours à l'avant-garde de la nouveauté, et ses nombreuses créations connurent le plus grand succès, tel le « Boucau-Cyclist » sur acier.

M. Henri Boucau se vit décerner pour sa courageuse conduite la médaille de la Reconnaissance française.

Le corps du défunt sera ramené à Roubaix où les funérailles auront lieu en l'église Saint-Martin à une date qui n'a pas encore été fixée.

Nous prions la famille de M. Henri Boucau d'agréer l'expression de nos sentiments de condoléance.

M. Henri BOUCAU

COURS PIGIER, 31, rue des Fabricants et 1, rue du Nord, ROUBAIX. — Durant la saison d'été, reprise des cours du soir : lundi, mercredi, vendredi de 18 à 20 heures. 20164

Le trafic ferroviaire est rétabli normalement

Depuis jeudi, le trafic des voyageurs et marchandises qui, depuis le 20 mai, avait subi de sérieuses restrictions, a été rétabli. Il continue donc à fonctionner comme précédemment.

A propos des commandes de charbon

Dans une note parue mercredi en « Chronique régionale » et relative aux inscriptions des commandes de charbon en juin, nous avions parlé des coupons 11 et 16. C'est 13 et 16 qu'il fallait lire.

Le premier d'ailleurs, nous a-t-on confirmé au Consortium charbonnier, ne sera pas inscrit. Quant au coupon n° 16 il représentera une quantité de 50 kilos pour toutes les cartes, mais seulement pour les consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

En ce qui concerne le coupon N° 14, il avait figuré précédemment sur un communiqué du Consortium charbonnier et avait donné droit, en mai, à 60 kilos de gros coke, aux consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Nous avions aussi annoncé que le Consortium charbonnier de Roubaix-Tourcoing ne pourrait inscrire pour juin, que les personnes dépourvues de branchement de gaz.

Cette mesure est, on le sait, contraire à l'arrêté préfectoral, mais le Consortium nous a déclaré qu'il lui était matériellement impossible d'agir autrement, le contingent expédié en mai ayant été nettement inférieur aux prévisions et aux attributions.

N'abandonnez pas les chiens dans la rue

Conduisez-les plutôt à l'abattoir où, sans souffrances, ils termineront leur vie

Par suite de la difficulté rencontrée pour la nourriture des animaux domestiques, des personnes laissent divaguer ou abandonnent leurs chiens sur la voie publique.

Cette façon de faire n'est pas sans danger pour la sécurité publique, en ce sens que ces animaux abandonnés et affamés risquent de devenir furieux, ce qui constitue une menace notamment pour les enfants.

L'administration municipale nous prie de rappeler à ce sujet que l'article 991 du règlement de police municipale interdit formellement de laisser divaguer les chiens sur la voie publique.

Les personnes qui désirent se défaire d'un animal domestique, chien ou chat, ne doivent pas les abandonner, mais les faire détruire, soit en s'adressant à un vétérinaire de leur choix, soit en les conduisant à l'abattoir municipal où, gratuitement et sans aucune formalité, ces animaux seront aussitôt sacrifiés sans souffrance.

L'abattoir est ouvert tous les jours de 8 h. à midi et de 13 h. 30 à 17 h. 30, à l'exception de l'après-midi du samedi.

Les soupes du Train bavarois de secours

Les personnes qui bénéficient des soupes du train bavarois de secours sont informées que la cotisation de la quatrième semaine est payable d'avance, à raison de 20 fr. par ration (5 jours à 4 fr., car il n'y aura pas de distribution le lundi 2 juin, jour férié).

Le paiement aura lieu dans l'ordre suivant, à la mairie, bureau des écoles, le vendredi 30 mai, de 8 h. à 12 h., pour les noms commençant par les lettres A jusque M ; vendredi après-midi, de 14 h. à 18 h., pour les noms commençant par les lettres N jusque Z.

Samedi matin pour les retardataires.

Les personnes qui n'auraient pas payé leur cotisation pour le samedi à midi — dernier délai — seraient exclues des distributions de toute la semaine.

A la Commission administrative du Bureau de bienfaisance

Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1940, M. Léon Gadene est maintenu dans ses fonctions de membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance jusqu'au 31 décembre 1944.

L'état de Mme Desreumaux brûlée par son réchaud demeure très grave

Nous avons relaté hier qu'une ménagère de la rue Turgot, Mme Clémence Desreumaux, avait été sérieusement brûlée par les flammes d'un réchaud à alcool, sur lequel elle était tombée par suite d'un éblouissement.

A l'hôpital, où on l'avait transportée d'urgence, on nous a déclaré que son état demeurait très grave et qu'il n'était pas possible de se prononcer encore sur les suites de l'accident.

PAS-DE-CALAIS

La catastrophe de chemin de fer du 15 mai 1940, à Coulogne est évoquée devant le tribunal de Boulogne

Devant le tribunal correctionnel de Boulogne a été évoquée la catastrophe de chemin de fer qui se produisit le 15 mai 1940, à la halte de Coulogne, près de Calais.

Un train belge de voyageurs stationnait à Coulogne. Soudain, un train de marchandises venant de Fives-Lille survint sur la même voie. Le mécanicien du train de marchandises eut à peine le temps de freiner et télescopa le convoi belge, dont les cinq derniers vagons furent détruits.

On releva dix-neuf morts — trois enfants, dix hommes et six femmes — et dix-sept blessés, qui furent soignés à l'hôpital Saint-Pierre, de Calais.

L'information aboutit à l'inculpation des mécaniciens du train de marchandises, MM. Pierre Sauvage, âgé de 43 ans, du dépôt de Lille et Henri Demazy, âgé de 41 ans, d'Ottignies (Belgique).

Des débats, il résulte que, de Fives-Lille aux abords de Coulogne, le train avait été conduit par M. Pierre Sauvage, qui connaissait mieux la voie. Un peu avant Coulogne, après une rupture d'attelage, vite réparée, il céda sa place à M. Demazy. La voie ferrée décrivant une forte courbe avait empêché le mécanicien d'apercevoir le train belge en stationnement à Coulogne. M. Demazy, qui s'était penché en dehors de la locomotive, aperçut le danger. Il freina, jeta du sable et renversa la vapeur. Malheureusement, il ne put éviter la catastrophe.

Aux questions qui lui sont posées par M. Defrançois, président du tribunal, il déclare déplorer l'accident et ajoute qu'il a fait tout son devoir.

M. Pierre Sauvage, absent à l'audience, est représenté par Me Le Roy du barreau de Boulogne-sur-Mer.

Me Chaudove, substitut, regrette dans son réquisitoire que le mécanicien Sauvage n'ait pas pris lui-même la direction du train. Il connaissait mieux la voie que son collègue Demazy, qui voyageait pour la première fois sur le réseau français. Il demande l'application de la loi.

Les avocats des inculpés, Mes Le Roy et Prélôt, du barreau de Bruxelles, tiennent à souligner qu'à cette époque-là le personnel des chemins de fer avait à faire face à un trafic inaccoutumé. Dans l'après-midi du 15 mai, trente-huit trains étaient déjà passés en gare de Coulogne, alors que, normalement, le trafic à pareille heure n'était que de dix-huit convois.

Le tribunal met l'affaire en délibéré.

LE BOMBARDEMENT DE SFAX

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ambassadeur de France à Washington, M. Henri Haye, s'est rendu à la Maison-Blanche où il s'est informé du sort de ce navire de commerce.

L'Angleterre adopterait à notre égard une politique agressive

New-York, 28 mai. — Le correspondant londonien du « Christian Science Monitor » parle d'un changement radical et imminent de la politique britannique envers la France, à la suite de la collaboration française avec l'Allemagne.

Le blocus sera étendu à la France tout entière et aux colonies nord-africaines. Une troisième occupation militaire de la Syrie par les Anglais est du domaine du possible.

Le troisième point, et le plus délicat, est de savoir si l'on bombardera l'industrie française. La presse britannique préconise un tel bombardement. Le gouvernement britannique, d'après ce journaliste américain, envisage probablement de pareils plans.

— Vendredi prochain sera célébré à Vichy, en l'église Saint-Louis, une messe à la mémoire des marins disparus avec les torpilleurs « Foudroyant » et « Harrar » devant Dunkerque.

— La ville de La-Roche-sur-Yon, qui a hébergé un grand nombre de réfugiés de Mézières, vient de décider qu'elle serait désormais la marraine de cette ville.

CARNET

Fiançailles

— M. et Mme Maurice Delgrange sont heureux de faire part des fiançailles de leur fils, Maurice, avec Mlle Marie Deregnaucourt, de Bersée.

Roubaix, 166, rue du Collège. 2d

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 29 mai 1941. — N° 21.

LE NAUFRAGE DE SYLVANE

PAR CLAIRE DU VELZIT

L'orpheline s'assit sur un coin de la lourde table et s'absorba, dans la contemplation du travail de la vieille femme. Depuis longtemps, la paix était faite entre elles ; cette dernière ayant reconnu que l'enfant charmante qui avait toujours pour chacun un sourire de bienvenue et un mot de gentillesse, qui n'exigeait rien et semblait contente de tout, n'était vraiment ni une pimbêche, ni une mijaurée, comme la Lepic avait cherché à l'insinuer.

La pâte montait, s'étirait, s'arrondissait en boule odorante...

— Que faites-vous de si bon, Ernestine ?

— Ça, mademoiselle, c'est une surprise ! quelque chose de fameux !

— Ah ! Une surprise ! C'est donc fête, aujourd'hui ? Ou bien y aurait-il des invités ?

— Des invités ! Ah ! bien sûr que non !...

Et la brave fille, avec son bon sourire indulgent, répéta :

— Des invités !... au contraire rien que Madame et Mademoiselle. Pour une fois, rien que « s'elles deux »... aussi ça sera du soigné.

Et elle ajouta :

— Ça fait ben plaisir, pour sûr !... Rien que « s'elles deux » !

Sylvane sourit, sauta légèrement à terre et disparut, comme elle était arrivée, par la porte du jardin qui laissait passer, dans son entre-bâillement, un gai rayon de soleil.

Ah ! oui, cela faisait plaisir !

Tout, d'ailleurs, faisait plaisir aujourd'hui : les fleurs, la lumière et la liberté !

Ce fut une journée délicieuse.

Chacun semblait respirer plus à l'aise dans le grand château, depuis que l'auto un peu démodée — une vieille torpédo qui ne servait plus guère depuis la mort de Nicole — avait franchi la grille au petit matin, emmenant à la ville Mme Lepic et son Pépin.

Une journée délicieuse... un déjeuner exquis avec la fameuse surprise : un gâteau alsacien aux cerises, un chef-d'œuvre d'Ernestine qui avait été élevée, là-bas, en Lorraine.

Tante Lilaine était presque gaie... Oh ! une gaieté, certes, encore voilée de mélancolie, mais très douce et très paisible, tout de même ! L'expression toujours tendue, jadis, de son visage s'effaçait de plus en plus, et cette femme, qui avait été très belle, semblait rajeunir au contact de sa petite nièce.

Les deux femmes firent une promenade charmante, plus loin que la roseraie et fort avant sous les grands arbres... jusqu'au détour de la rivière aux libellules.

Le cours d'eau était désert, ce jour-là. Et le cœur de Sylvane, aussi calme que la rivière, resta tranquille comme elle.

Mais à cette bonne journée, il y eut un lendemain... un lendemain moins paisible et qui fut suivi d'autres plus tumultueux !

La matinée s'écoula sans incident.

Sylvane qui était toujours dehors quand elle n'était pas auprès de sa tante, avait fait une longue randonée dans les champs où maintenant blondissait le blé de juillet.

Elle rentrait, ce jour-là, le regard encore tout ébloui de soleil, un peu avant l'heure du déjeuner.

A la porte du grand vestibule dallé, elle s'arrêta, surprise.

Un étranger était là.

Un homme de taille moyenne, aux cheveux rares, enduits de gomina et bien plaqués sur un crâne pointu... Un homme vêtu d'un invraisemblable costume gris perle, tout raide et tout neuf...

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, l'homme se retourna et l'orpheline, en le reconnaissant, éclata de rire.

— Eh ! là, Pépin ! Qu'est-ce qui vous arrive ? s'exclama-t-elle. Est-ce la fête du pays... ou bien allez-vous à la noce quelque part ?

Pépin, l'homme au costume gris perle, restait les bras ballants, le regard aussi vague que d'habitude.

La gaieté de la jeune fille le démontait et lui faisait oublier les conseils avisés de sa mère.

Cependant, il fallait observer la nouvelle consigne qui était, pour commencer, de se montrer à Sylvane sous un jour avantageux et nouveau, d'élégance et de bonnes grâces.

Il devait aussi redoubler d'amabilités avec la jeune fille et arriver à captiver son esprit par de charmants discours... Enfin, comme un héros de légende, il lui fallait encore conquérir le cœur de l'orpheline esseulée.

La conclusion de toutes ces savantes manœuvres s'achèverait pompeusement, selon les plans de Mme Lepic, devant M. le maire et devant M. le curé... Et, naturellement, sans oublier, avant tout, par-devant le notaire !

Or, le début de ce beau programme semblait raté !

Il est certain que Pépin avait attiré l'attention de la jeune d'elle, ce qui n'était peut-être encore jamais arrivé spontanément jusqu'ici, mais cette attention semblait assez imprévue !

Très amusée, en effet, elle le regardait et continuait de rire.

Un peu démonté, le pauvre garçon prit cependant cette gaieté pour un encouragement.

— Pourquoi me demandez-vous si je vais à la noce ? dit-il en s'efforçant de rire avec aisance, lui aussi.

— Mais parce que je vous vois beau et paré comme jamais encore je ne vous ai vu, répondit la petite malicieuse.

Pépin prit cette réponse pour un compliment admiratif, et soudain il se sentit en confiance.

— Ah ! oui... mon costume neuf ? dit-il d'un ton qui voulait être détaché. N'est-ce pas qu'il est bien et me va à ravir ?

Cette fois, la fillette sentit qu'elle ne pourrait retenir le fou rire qui la secouait. Elle lui jeta, comme un os à un chien, cette nouvelle approbation :

— Très bien, très joli... Vous êtes magnifique !

Mais, tout en parlant, elle escaladait quatre à quatre les marches de l'escalier pour aller dans sa chambre donner libre cours à sa gaieté.

— Oh ! ce garçon ! Il est odieux, et il est ridic